



ASSEMBLEES GENERALES DU DISTRICT AUBE DE FOOTBALL Le 27 JUIN 2024

Dans le cas où le club veut être représenté, ce pouvoir est à retourner, impérativement avant le 24 juin 2024, soit:
- par courrier au District Aube de Football, 3 rue Marie Curie, 10000 TROYES
- ou par mail (après l'avoir scanné) : direction@district-aube.fff.fr

Formulaire à remplir et à renvoyer au District impérativement avant le 24 juin 2024, délai de rigueur
en raison des modalités techniques devant être mises en œuvre dans le cadre d'un vote électronique

ABSENCE

Je soussigné(e) Madame / Monsieur

Président(e) du club

serai dans l'impossibilité de participer à l'Assemblée Générale du District.

POUVOIR

Option 1 : représentation par un licencié de mon club (depuis un minimum de 6 mois), dans la limite de 4 pouvoirs par licencié.

En mon absence, je donne pouvoir à l'un(e) de mes licenciés,

Madame / Monsieur

Adresse électronique personnelle impérative du mandataire :

afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer à l'élection du Comité de Direction du District

ou

Option 2 : représentation par le Président d'un autre club, à défaut un licencié de ce même club (depuis au moins 6 mois) disposant d'un pouvoir signé par ledit Président, dans la limite de 4 pouvoirs par licencié.

En mon absence, je donne pouvoir au Représentant du club de :

Madame / Monsieur

Adresse électronique personnelle impérative du mandataire :

afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer à l'élection du Comité de Direction du District.

Fait à Le

NOM ET SIGNATURE
du Président qui donne le pouvoir

CACHET DU CLUB
du Président qui donne le pouvoir